

Arrêté

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Le président de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense :

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission au titre du recrutement sans concours réservé dans le corps des Adjoints Techniques – BAP G - Opérateur logistique - organisé par l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, est composée comme suit :

- Madame Béatrice BOUHIL, Présidente, Chef du service des Personnels BIATSS, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Madame Lina ETALLE NJOCKE, membre, Responsable logistique, Université Pierre et Marie Curie
- Monsieur Emmanuel MACIEL, membre, Adjoint du chef de service technique immobilier et logistique, Université Paris-Sud
- Monsieur Vivien LEOSTIC, suppléant, Chef de pôle opérations transversales, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Article 2 : Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense et le Directeur Général des Services sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTERRE, le 24 juin 2015

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Didier RAMOND